



PRIVATE EQUITY

Un accès élargi à tous les épargnants

Seuls les particuliers les plus aisés pouvaient y placer leur argent. Mais l'investissement dans les sociétés non cotées est désormais accessible à partir de 1 000 euros.

Le private equity? C'est juste l'investissement le plus rentable au monde. Si l'on considère que, en moyenne historique et sur une longue période, les marchés d'actions génèrent une performance de 7% chaque année, le private equity, lui, est au moins à 12%. C'est ce qui fait le charme de ce type de placement : sa performance. «Le taux de rendement interne est toujours à deux chiffres, entre 15 et 20% par an. Si vous enlevez les frais, la rentabilité nette reste largement supérieure à 10%», explique Christian Ciganer-Albéniz, associé chez Transparency Capital. Mais voilà, le private equity (appelé aussi capital-risque ou capital-investissement), en clair l'investissement dans des sociétés non cotées, est réservé aux institutionnels (banques, assurances, etc.), et éventuellement à quelques particuliers très fortunés. Pour y accéder, il faut passer par un fonds d'investissement (KKR, Blackstone, Ardian, Eurazeo, etc.), dont le ticket d'entrée est souvent de plusieurs millions d'euros.

Ces dernières années, les banques privées se sont organisées pour que leurs clients y accèdent pour des montants plus raisonnables, de l'ordre de 100 000 euros, et des offres comme celle d'Altarc se développent, qui propose un accès «aux meilleurs gérants du monde» avec un abonnement de 20 000 euros par an pendant cinq ans. «Le private equity est l'un des piliers du patrimoine des plus fortunés, qui peuvent y allouer 20% de

leurs avoirs, voire plus de 50%», assure Jean-Baptiste Douin, directeur général de Pictet Wealth Management France. Mais il faut avoir les reins solides, car les sommes placées sont ensuite indisponibles pendant sept à dix ans.

Assurance vie et PER. Pourtant, le private equity est en train de se démocratiser. Pionnière en la matière, la Banque publique d'investissement (Bpifrance) propose d'accéder à un fonds commun de placement à risque (le FCPR Bpifrance Entreprises Avenir 1), investi dans 200 sociétés françaises et européennes, dès 1 000 euros. «L'avantage de ce fonds, c'est sa grande diversification, précise Nicolas Baboin, directeur général de la fintech Tylia. Avec une mise de départ réduite, l'épargnant est exposé à un grand nombre de PME, d'ETI et de start-up sélectionnées pour leur performance.» Le risque principal de perte en capital est donc dilué sur un grand nombre d'entreprises et les chances d'atteindre la performance visée (8% de valorisation du portefeuille par an) sont ainsi

accrues. Attention, ce rendement alléchant est obtenu en contrepartie d'un haut niveau de risque (noté 6 sur 7) et d'une illiquidité totale. L'épargnant doit être prêt à immobiliser son capital pour cinq à dix ans, voire parfois un peu plus. «Il ne faut donc pas avoir besoin de cet argent pour un autre projet et cet investissement ne doit pas représenter plus de 10%, au grand maximum, de votre épargne totale», conseille Nicolas Baboin.

Si ce manque de liquidité vous effraie, vous pouvez aussi investir en private equity via votre assurance vie. Vous pourrez retirer votre argent à tout moment, mais cela aura un prix : votre investissement sera moins rentable. «En y ajoutant les frais de l'assureur et/ou du courtier, il est raisonnable de viser de 8 à 10% de performance par an, sur un horizon de placement d'une dizaine d'années», selon Antoine Delon, président du courtier Linxea, qui commercialise une quinzaine de produits de private equity dans ses contrats. Au total, ce sont environ 80 fonds qui sont aujourd'hui accessibles en assurance vie et, dans une moindre mesure, via un plan d'épargne retraite (PER). Et cette démocratisation ne fait que commencer, puisque la loi «industrie verte», applicable dans les prochaines semaines, institue une part minimale d'investissement en private equity dans les contrats d'assurance vie et les PER en gestion déléguée ou pilotée.

Quentin Bas Lorant et Mireille Weinberg

Une performance bien supérieure au marché boursier

	Marché coté ⁽¹⁾	Marché non coté ⁽²⁾
Sur 10 ans	9,2%	13,5%
Sur 15 ans	6,8%	12,4%

Rendement annuel des marchés français à fin 2022.
(1) Marché d'actions. (2) Private equity.

Source : France Invest